

Aéroport de La Réunion Roland Garros *Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie*

Régie sous forme de concession jusqu'en 2048, la gestion des pistes et installations de la plateforme aéroportuaire Roland Garros est assurée par la société anonyme Aéroport de la Réunion Roland Garros constituée depuis 2011. Depuis sa création, la SA ARRГ s'est lancée dans un projet de développement ayant pour objectif de rendre conforme sa plateforme aéroportuaire à l'augmentation du trafic passagers et à l'accueil des gros porteurs.

La phase I de ce projet d'investissement a concerné des travaux de renforcement des 2 pistes et de leurs taxiways pour l'adaptation à des avions de nouvelles générations ;

- 4 postes de stationnement, un réseau d'assainissement
- l'extension Est de l'aérogare et agrandissement de salle d'arrivée avec de nouveaux carrousels de bagages
- une nouvelle centrale électrique...

L'élaboration du dossier « grand projet se poursuit avec l'accompagnement de JASPERS. Le GP sera soumis à la Commission sur la base des dispositions de l'article 102.1 du règlement général. Les travaux déjà réalisés à cette relevant de la procédure grand projet au titre de l'augmentation capacitaire de l'aéroport, s'élèvent à près de 19 M€ de dépenses qui ne peuvent être programmées ni certifiées au regard des dispositions relatives au GP. La date de soumission prévisionnelle est au 1^{er} semestre 2020 et est conditionnée par le calendrier des procédures environnementales.

Une phase II est en cours pour renforcer les capacités aéroportuaires notamment l'accueil terminal passagers, redimensionner les infrastructures urbaines et de desserte routière, développer les surfaces dédiées aux commerces et autres activités extra-aéronautiques et également réaliser les aménagements de sécurité aux extrémités des pistes - RESA

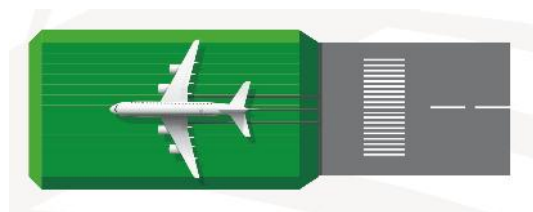
Ces investissements seront dédiés aux aménagements de sécurité afin d'intégrer les préconisations réglementaires liées aux servitudes aéronautiques.

Aménagement des aires de sécurité aux extrémités des pistes - RESA ainsi que le renforcement du littoral et de la digue de protection de la piste 12-30

L'ARRГ s'est doté d'un dispositif, destiné à immobiliser les avions en cas de sortie de piste. Imposée par la réglementation européenne, la création des RESA (Runway End Safety Areas) limite les risques de sortie de piste des avions.

Ce volet d'aménagement consistera en la réalisation d'aires de sécurité d'au moins 90 mètres au niveau des 2 pistes (12-30 et 14-32) sur les quatre extrémités.

Pour la création de cette quatrième aire de sécurité, est nécessaire l'édification d'un mur de soutènement et l'apport de 8 000 m³ de remblais afin de créer la plate-forme qui supportera le lit d'arrêt.



Source : ARRГ *

Il faudra garantir la solidité des ouvrages de protection de la plateforme aéroportuaire vis à vis de la houle en renforçant la carapace de la piste et protéger le littoral.

Quelques chiffres :

- salle d'arrivée agrandie de 800 m²

Coût total du projet : 26 545 500 €

UE FEDER : 9 109 112,51 €

Restructuration des espaces extérieurs et raccordement de la station d'épuration de l'aéroport à la station du Grand Prado

Ces aménagements s'inscrivent en parallèle de l'instruction Grand Projet en cours et porte sur :

- L'extension et la restructuration des espaces extérieurs côté ville de l'aéroport (accès routier, couverture piétonne...)
- La création d'un réseau d'eaux usées en refoulement vers le nouveau réseau de collecte de la station d'épuration intercommunal du Grand Prado.

Coût total du projet : 6 727 000 €

UE FEDER : 3 195 325 €

*Ce projet est cofinancé
par l'Union Européenne*